



# **PÔLE COMPETITIONS**

## **PROCES-VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES**

**Réunion du 06 Octobre 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.**

**PV N. 09**

**PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN**

**PRÉSENTS : JEAN-LOU WEBER, OLIVIER FRACHET, NICOLAS SAUVANNAUD, ISABELLE BERSOUX**

**ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON**

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.  
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.**

**La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.**

**La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.**

**La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.**

**Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.**

## Catégorie U17

- **Match N.56636272 du 19/09/2026 à 15h entre ENT. LAFARGE-AURENCE 1 et SAINT-JUNIEN A.S 2 (Poule E)**

Prévu initialement le 19/09/2026 à 15h au stade du PUY LAS RODAS 1 à LIMOGES et en raison d'une rencontre prévue en coupe GAMBARDELLA, la rencontre se jouera **le 17/10/2026, à 15h, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.56636224 du 19/09/2026 à 15h entre ENT.OFC/FOOTSUD/ESLCL et FEYTIAT C.S 2 (Poule B)**

Prévu initialement le 19/09/2026 à 15h au stade JEAN CHASSAGNE à LA CROISILLE S/BRIANCE et en raison d'une rencontre prévue en coupe GAMBARDELLA, **la rencontre se jouera le 17/10/2026, à 15h, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.56636225 du 19/09/2026 à 15h entre EYMOUTIERS A.S 1 et SAINT-LEONARD DE NOBLAT 1 (Poule B)**

Prévu initialement le 19/09/2026 à 15h au stade MUNICIPAL d'EYMOUTIERS et en raison d'une rencontre prévue en coupe GAMBARDELLA, **la rencontre se jouera le 17/10/2026, à 15h, au stade MUNICIPAL d'EYMOUTIERS (Promenade des sports).**

- **Match N.56630409 du 12/09/2026 à 15h entre VERNEUIL S/VIENNE et BEAUBREUIL E.S (Poule C)**

Prévu initialement le 12/09/2026 à 15h au stade MUNICIPAL de VERNEUIL S/VIENNE, la rencontre **se jouera le 17/10/2026, à 15h, au même lieu de rencontre.**

- **Match N.56636275 du 26/09/2026 à 15h entre COUZEIX-CHAPTELAT U.S 1 et ENT. LAFARGE-AURENCE 1 (Poule E)**

Prévu initialement le 26/09/2026 à 15h au stade ADRIEN LACORE à COUZEIX et suite à une blessure entraînant l'arrêt du match,

Vu la décision de la commission Litiges et contentieux du 30/9/2026 donnant match à rejouer

La commission des jeunes,

- Dit match à rejouer le 17/10/2026, à 15h, même lieu.
- se joint au District pour souhaiter bon rétablissement au gardien de COUZEIX.

- **Match N.56630417 du 03/10/2026 à 15h entre GJ US DE LA GORRE et BEAUBREUIL E.S 1 (Poule C)**

Suite au mail du club **GJ US DE LA GORRE** déclarant forfait pour ce match, la commission enregistre le résultat suivant :

**GJ US DE LA GORRE : -1 point 0 but – BEAUBREUIL E.S 1 : 3 points 3 buts.**

Le club **GJ US DE LA GORRE** sera débité d'un montant de 110€ au titre de son troisième forfait entraînant le forfait général de l'équipe (selon relevé des droits financiers).

L'équipe de la J.A ISLE 3 sera donc exempte de la rencontre prévue initialement au 10/10/2026 à 13h.

- **Match N.56630419 du 10/10/2026 à 15h entre BEAUBREUIL E.S 1 et SAINT-JUNIEN A.S 1 (Poule C)**

Prévu initialement le 10/10/2026 à 15h, la rencontre **se jouera le même jour, à la même heure, au terrain MONTARAUDS à LIMOGES.**

### Catégorie U15

- **Match N.79512704 du 26/09/2026 à 15h entre LIMOGES LAFARGE J.S et ENT. LE PALAIS/BEAUNE 2 (Poule B)**

Prévu initialement le 26/09/2026 à 15h au complexe sportif de la BASSE 1,  
Vu la décision de la commission Litiges et contentieux du 30/9/2026

La commission des jeunes,

- Dit que la rencontre se jouera le **17/10/2026, à 15h**, au stade du PUY LAS RODAS 1 à LIMOGES.

- **Match N.56640317 du 10/10/2026 à 15h entre GJEFPN 1 et PAYS AREDIEN F.C 1 (Poule D)**

Prévu initialement le 10/10/2026 à 15h au stade ROBERT HERBIN à NEXON, la rencontre **se jouera le même jour, à la même heure, au stade MUNICIPAL de SAINT-PRIEST LIGOURE.**

- **Match N.79238615 du 10/10/2026 à 15h entre BEAUBREUIL E.S 1 et Ent. AMBAZAC/ST JUST 1 (Poule F)**

Prévu initialement le 10/10/2026 à 13h, la rencontre **se jouera le même jour, à la même heure, au terrain MONTARAUDS à LIMOGES.**

- **Match N.79238614 du 10/10/2026 à 15h entre AURENCE-ROUSSILLON F.2 et LE PALAIS S/VIENNE 1 (Poule F)**

Prévu initialement le 10/10/2026 à 15h au stade de l'AURENCE 1 à LIMOGES, la rencontre **se jouera le même jour, à la même heure, au stade de BEAUBLANC (annexe 3) à LIMOGES.**

- **Match N.56640333 du 10/10/2026 à 15h entre SAINT-JUNIEN A.S 2 et GJ US DE LA GORRE 1 (Poule E)**

Prévu initialement le 10/10/2026 à 15h, la rencontre **se jouera le même jour, à la même heure, au terrain d'honneur du CHALET 1 à SAINT-JUNIEN.**

### PROCHAINE REUNION

- **Mardi 13 Octobre 2026 à 18h30 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.**

## CALENDRIER GENERAL

La commission rappelle à tous les clubs que l'utilisation de la F.M.I est obligatoire sous peine d'amende.  
La commission demande aux clubs de prendre toutes leurs dispositions pour les prochains matchs  
En cas de dysfonctionnement de tablette, la feuille de match est mise à disposition via l'outil FootClubs.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

**Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.**

Le Président de séance  
Alexandre VOISIN

Le secrétaire de séance  
Jean-Lou WEBER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président